

**PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON
DU 14 JUIN 2022**

L'an deux mil-vingt-deux, Le quatorze juin, à dix-neuf heures trente minutes le conseil municipal de Brûlon, légalement convoqués, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de convocation : le 01 juin 2022

Date d'affichage : le 01 juin 2022

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène ANGONNET

En exercice	19
présents	15
Quorum	8
Représentés	3
Votants	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Daniel COUDREUSE	X		
Emmanuel DUHAMEL	x		
Gisèle BERNIER	X		
Cécile LEMORO		X	
Patrick DODIER	X		
Marie-Hélène ANGONNET	x		
Cédric ARLOT		x	Daniel COUDREUSE
Cécile CHAUVEAU	X		
Benjamin GENOT	X		Départ à 22 heures
Philippe GUIHAL	X		
Mélanie HAUBOIS	X		
Pierre JARDIN	X		
Nicolas JEFFROY	X		
Aude JOLY LEMOINE	X		
Romain LECOMTE	X		
Patrick LEROY	X		
Anne-Sophie MORIN		x	Aude JOLY-LEMOINE
Ghislaine RAUBER	X		
Tarja VARTIAINEN		x	Pierre JARDIN

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance, après lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Monsieur Le Maire et Madame Marie-Hélène ANGONNET, secrétaire de séance lors de la précédente réunion, arrêtent le procès-verbal de la réunion du 10 mai 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Compte rendu du dernier conseil communautaire
- 2 - Points sur les travaux en cours
 - 7 place Gautier Chevreuil
 - Hôtel
 - Devis
 - Voirie
 - Axe Parennes-Sablé
 - Travaux divers
 - Prieuré
 - Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Sarthe pour le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - Création d'une commission de suivi de travaux
- 3 - Base de loisirs
 - Devis
 - Modification de la régie base de loisirs
- 4- Local Ados
 - Devis
- 5- Devis atelier technique
- 6- information sur la reconduction de l'opération d'hygiénisation des boues - station d'épuration
- 7 Service national universel - accueil d'un volontaire
- 8- demande de subvention
 - Club de football
 - Club de VTT
- 9 - Convention Relais Info Jeunes
- 11- Signature de conventions avec LBN COMMUNAUTÉ
 - Mise à disposition de véhicule
 - Mise à disposition de personnel à la base de Loisirs
- 12- Redevance GRDF 2022
- 13- Remboursement d'une dépense avancée par un élu (sortie du CMJ)
- 14 - Questions orales

1 - Compte rendu du dernier conseil communautaire

Monsieur COUDREUSE présente les dossiers abordés lors de la réunion du dernier conseil communautaires

- Compétence mobilité

Le Cabinet MOBIL'ETHIC présente les points forts du rapport sur les propositions de mobilité entre les trajets domicile-travail

Le programme se présente en 3 phases : étude des déplacements et dimensionnement, déploiement et expérimentation et pérennisation

Les enjeux : baisser les coûts d'utilisation, réduire les émissions et faciliter les déplacements des personnes sans moyen de locomotion

Un animateur, référent mobilité sera dédié pour animer, pour accompagner le changement, il aura à sa disposition un outil digital pour coordonner les solutions.

Solutions : covoiturage, véhicule affecté, auto partage, et vélos affectées avec mise en place d'un service de location

Les entreprises locales doivent s'engager en nommant un salarié référent, donner du temps pour former et sensibiliser les salariés.

Présentation des tarifs d'utilisation des véhicules

Un bilan devra être tiré de cette expérimentation

Commission culture

Vote des subventions dédiées à la culture et présentation du rapport de la saison culturelle

Commission environnement

Extension des murs des alvéoles en déchetterie de Brûlon et Noyen

Extension du maillage des colonnes Ordures ménagères avec de réduire le temps de trajet à 8 minutes

Présentation du programme des travaux des déchetteries de Loué et de Brains sur Gée, Chantenay-Villedieu et de Saint-Denis-D'Orques.

Expression d'un désaccord des Maires de Chantenay-Villedieu et de Saint-Denis-D'Orques concernant la suppression des bennes à déchets verts

Facturation des redevances des ordures ménagères aux bailleurs sociaux.

Commission sport

Attributions de subventions aux clubs sportifs et soutien aux sportifs de haut niveau

Commission économique

- travaux d'aménagement de la zone de Mareil

Travaux d'assainissement, voirie et espaces verts pour un montant de 431 000 € H.T par l'entreprise CHAPRON

- Travaux réseaux divers pour un montant de 106 000 € H.T.

- Convention cadre relative à la surveillance et la maîtrise foncière avec la SAFER

- Vente de terrains (Poillé-sur-Vègre, Loué, et Mareil-en-Champagne)

-

2 - Points sur les travaux en cours

- 7 place Gautier Chevreuil

Monsieur DUHAMEL informe de l'évolution de la situation suite à l'arrêt de travaux du maçon sur le chantier.

Maître COLLART qui accompagne la collectivité dans cette négociation à renvoyé un courrier recommandé pour lui demander une reprise de travail.

- Hôtel

- Devis - [DELI-22-6-01](#)

Des devis complémentaires sont présentés par Monsieur DUHAMEL

- Entreprise HUAREvêtements - travaux de sols -pose de parquet et pare de seuil pour un montant de 7 344.31 € €H.T. soit 8 813.17 € TTC.

- Entreprise GASTINES ELEC -Travaux de plomberie pour un montant de 13 775.60 € H.T. soit 16 530.72 € TTC.

Après avoir délibéré

Le conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les devis et faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

- Voirie
- Axe Parennes-Sablé
- Travaux divers

Monsieur DODIER informe qu'il vient de recevoir deux devis un de la société CANA-OUEST et l'autre la société SA LUC DURAND.

Les devis seront étudiés et une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

A partir de jeudi, la rue de la Gasnerie passe en sens unique, les riverains sont individuellement informés.

Les travaux de rénovation de la voirie devraient commencer septembre 2022.

Les travaux sur le réseau d'eaux pluviales sur le secteur la Touche sont terminés

Suite à la demande du collectif de la rue Charles Bateau, la société SAFEGE propose un projet d'aménagement de sécurité de l'avenue de la Libération :

- Aménagement d'une zone 30 sur la traversée de la commune au niveau de la RD4, le conseil devra délibérer sur la longueur de la zone.
- Installation d'un plateau ralentisseur
- Installation de feu clignotant piéton au niveau du carrefour de l'avenue de la Libération / rue du Pavé

Seul, l'installation de deux feux clignotants piétons est acté, Monsieur DODIER est autorisé à demander des devis et autorise Monsieur Le Maire à les signer

Les autres aménagements doivent, avant toute décision, avoir l'accord des services du Département et de l'Etat, Monsieur DODIER est chargé de rencontrer les services

Une étude financière sera demandée à SAFEGE

Evaluation de la qualité de l'air extérieur : un devis a été demandé auprès de la société APAVE pour une mesure des émissions de dioxyde d'azote, ozone, particule fine et particule grossière pour un montant de 3 890.00 € H.T..

Monsieur Le Maire propose de rencontrer Mme RICHARD qui suit le dossier.

Monsieur Le Maire fait part de remarques d'un citoyen sur la gestion du dossier de la rue Charles Bateau, lors du conseil dernier :

- Comptage du trafic : mettre en pièce jointe sur le site de la Commune, les résultats du comptage de la voie
- Bruit, qualité de l'air : Il n'était pas nécessaire d'inscrire en gras que les résultats sont très influencés par les données météorologiques
- Sécurité : il y a des aménagements à faire dans la rue, de nombreuses incivilités au volant sont présentes.
- Déviation : difficulté du conseil à se prononcer sur une déviation sans données (tracés, coût). Le Conseil devrait demander au Conseil Départemental de réaliser une étude de faisabilité.

- Prieuré

- Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Sarthe pour le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage -DELI-22-6-02

La commune de Brûlon a signé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement du futur centre culturel dans le Prieuré de Brûlon avec le cabinet ASCISTE Ingénierie de Tours et la SARL EFFILIOS de Poitiers

Le Conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'opération « la culture et le sport comme marqueur de l'identité territoriale » une subvention pour la phase 1 de l'AMO du prieuré à la hauteur de 50%.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	€ H.T.	Recettes	€ H.T.
AMO Prieuré - Phase 1	11 825.00 €	CD 72 - enveloppe déléguée PVD	5 912.50 €
		Commune de Brûlon	5 912.50 €
TOTAL	11 825.00 €	TOTAL	11 825.00 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire :

- demander une subvention auprès du conseil départemental pour la phase 1 de l'AMO du Prieure pour un montant de 5 912.00 €
- atteste de l'inscription du projet au budget d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- atteste du plan de financement

Et autorise Monsieur Le Maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du dit projet.

- Création d'une commission de suivi de travaux

Commission du Prieuré :

Le Maire + adjoints
Marie-Hélène ANGONNET
Philippe GUIHAL
Cécile CHAUVEAU
Ghislaine RAUBER
Anne-Sophie MORIN

5 habitants seront associés à commission, ils seront choisis lors de la première réunion.

3 - Base de loisirs

Régie **DELI-22-6-03**

il y a lieu de créer une série complémentaire pour les activités adultes : SERIE F – ACTIVITES ADULTES à 3 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'une série F- ACTIVITES ADULTES – 3 €

Devis

- Devis de réhabilitation du skate Park – **DELI-22-6-04**

Un devis de MEFRAN COLLECTIVITES a été demandé pour la réhabilitation pour un montant de 7096 € H.T.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis

Espaces modulaires - **DELI-22-6-05**

Présentation de deux espaces modulaires, attribués au club VTT, pourraient être installés à la base de loisirs :

Monsieur DUHAMEL, présente un devis de l'entreprise EASY BOX

- Un espace de 30m² pour un montant de 26 169.00 € H.T. Soit 31 402.80 € TTC

- Un espace de 20 m² pour du stockage et vestiaire pour 17 483.00 € H.T. soit 20 979.60 € TTC

Après avoir délibéré,

Le Conseil accepte les devis et autorise Monsieur Le Maire à signer les devis

Avant toute installation, les autorisations d'urbanisme devront être obtenues

Etude Base de Loisirs - **DELI-22-4-05**

Une étude stratégique sur le développement de la base de loisirs de Brûlon peut être entreprise et les aménagements d'espaces pour le club VTT pourra être intégrés.

Le coût de l'étude MLV CONSEIL est de 17 590.00 € H.T. soit 21 108.00 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès des divers organismes (Département, Pays Vallée la Sarthe...)

Le Conseil autorise la signature de la convention pour un début d'étude après la période estivale OCT/NOV 2022.

Monsieur DUHAMEL présente le coût du curage du plan :

- Curage le devis de 37 680 € TTC

- Le transport et l'épandage est estimés à environ 50 000 €

Cette question est suspendue

4- Local Ados

- Devis

Madame BERNIER doit mettre en concurrence les entreprises pour les travaux de réhabilitation du local ados

5- Devis atelier technique - **DELI-22-6-06**

Suite à plusieurs cambriolages à l'atelier technique, un devis de remplacement de portes en acier est proposé :

1- porte entrée

1- porte entrée atelier menuiserie

1- porte local matériel portatif avec serrure anti-panique

Devis SMIP pour un montant de 6 900.00 H.T. € soit 8 280.00 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis et d'autoriser M. Le Maire à le signer.

6- information sur la reconduction de l'opération d'hygiénisation des boues - station d'épuration

La commune de Brûlon valorise les boues issues de la station d'épuration par épandage sur des parcelles agricoles.

L'arrêté Du 30 avril 2020 modifié par celui du 20 avril 2021 et la circulaire du 2 avril 2020, relatifs aux modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période d'épidémie (COVID-19) ne permettent plus d'épandage des boues non hygiénisées extraites après le 24 mars 2021.

La Commune de Brûlon ayant procédé au chaulage des boues stockées dans le silo de la station en 2021, pour une campagne d'épandage en été 2021, souhaite reconduire l'opération à l'identique pour les boues stockées dans le silo depuis cette dernière date d'évacuation des boues (sept 2021) et la prévision d'un épandage lors de l'été 2022.

Ce procédé d'hygiénisation a été validé par un suivi de PH et par une caractérisation bactériologique, les résultats ont été transmis à la DDT le 13/09/2021 qui valide ce process.

Un nouveau porter à connaissance pour les prochaines opérations est transmis aux services instructeur pour validation.

7 Service national universel - accueil d'un volontaire - DELI-22-6-07

Le service animation propose de signer une convention pour accueillir un volontaire pour une mission d'intérêt général (MIG), phase 2 du service national universel.

Objectif : partager une expérience avec une structure d'accueil

Durée : 84 heures ou 12 jours minimum

Quand : hors temps scolaire durant l'année qui suit le séjour de cohésion

Où ? Le volontaire peut réaliser sa mission dans un rayon de 100km autour de son domicile

Domaine : solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, sécurité, défense et mémoire

Aspects financiers : le volontaire n'est pas indemnisé, il exécute la mission d'intérêt général à titre bénévole

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour recevoir des jeunes dans le cadre du Service National Universel et autorise Monsieur Le Maire à signer la ou les convention(s) d'accueil.

8- demande de subventions - DELI-22-6-08

- Club de football
- Club de VTT

Le Conseil Municipal après avoir étudié les demandes de subventions, décide de verser :

- Au club de Football AVP la somme de 4592 €
- Au club de VTT la somme de 500 € pour un sportif de haut niveau

9 - Convention Relais Info Jeunes - [DELI-22-6-09](#)

Le Ministère de l'Éducation Nationale propose de signer avec France Services de Brûlon une convention RELAIS INFO JEUNES, l'expérimentation pour l'année 2022 consiste à sensibiliser les jeunes aux ressources du réseau Info Jeunes et leur apporter une première information sur leur territoire.

Après avoir étudié la convention,
Le Conseil décide de signer ladite convention avec la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

10- Droit préemption- [DELI-22-6-10](#)

Monsieur Le Maire informe qu'il a renoncé au droit de préemption suivant :

- Immeuble situé 17 rue Claude Chappe

11- Signature de conventions avec LBN COMMUNAUTÉ

- Mise à disposition de véhicule- [DELI-22-6-11](#)

Monsieur Le Maire est autorisé à renouveler la convention de mise à disposition d'un véhicule pour une période de 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2026

- Type de véhicule : RENAULT TRAFIC
- Couleur : gris clair
- Immatriculation : EG-202-DN

Coût de mise à disposition : les kilomètres parcourus sont limités à 3000 kms/an (période 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours)

De 0 km à 3000 km 0.10 centimes d'euros /km parcouru

- Mise à disposition de personnel à la base de Loisirs - [DELI-22-6-12](#)

Un animateur/éducateur salarié de la LBN COMMUNAUTÉ sera mis à disposition pendant la période estivale pour une durée d'un mois à la base de Loisirs
Les charges salariales, patronales et les congés payés seront à la charge de la commune pour la période de mise à disposition

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide d'accepter les conditions de mise à disposition et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

12- Redevance GRDF 2022- DELI-22-06-13

La redevance GRDF d'occupation du domaine public est de 497.00 € pour l'année 2022.

13- Questions orales

Présentation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement en logements du terrain du comice
4 propositions sont présentées

- La commune est le maître d'ouvrage de l'aménagement du terrain
- La commune est le maître d'ouvrage de l'aménagement du terrain et est assistée par Sarthe-Habitat qui assure la mission Assistance à maîtrise d'ouvrage
- La commune délègue à Sarthe-Habitat l'aménagement du terrain, maîtrise d'ouvrage concession de Sarthe-Habitat
- Sarthe-habitat fait l'acquisition du terrain auprès de la commune et devient maître d'ouvrage. Cette question sera étudiée plus profondément avec Sarthe-Habitat

- Information sur la proposition d'achat du terrain de M. FRAQUET, pour un futur lotissement

- information sur l'activité touristique pendant la saison estivale

- Choix de maintenir la formule papier pour la diffusion de PV du Conseil Municipal et rappel de quelques règles

Publicité et diffusion

Avant 1^{er} juillet 2022, les communes de moins de 3500 habitants doivent délibérer s'ils souhaitent poursuivre l'affichage ou la publication sur papier de leurs actes

Le Conseil ne souhaite pas délibérer dans ce sens, le Procès-verbal de réunion sera déposé sur le site internet de la commune.

Règle générale :

A compter du 1^{er} juillet 2022, la publication des actes réglementaires de portée générale doivent être déposé sur le site internet de la Commune

Information : procès-verbal de la séance du conseil

A Compter du 1^{er} juillet 2022 le procès-verbal (remplace le compte rendu) devra contenir :

- la date et l'heure de la séance
- le quorum
- l'ordre du jour
- les noms des conseillers municipaux
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées
- Les demandes de scrutin particulier

- Les résultats des scrutins
- La teneur des discussions en cours de séance

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire de séance (seulement).

Publicité du PV : dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Focus : sur les questions de l'ordre du jour

Le PV ne pourra pas comprendre plus de délibérations que de points initialement prévus dans la convocation car , selon la jurisprudence , les délibérations intervenues sur des affaires qui ne figuraient pas à l'ordre du jour sont irrégulières, et donc susceptibles d'être annulées par le juge quand bien même le conseil municipal aurait préalablement donné son accord pour l'inscription de la question à l'ordre du jour.

Fin de séance à 22h 20

TABLES DES DELIBERATIONS

Classification	objet	numéro
Marchés publics	Devis - Hôtel	DELI-22-6-01
Finances locales	Demande de Subvention auprès Conseil Général financement de l'AMO du Prieuré	DELI-22-6-02
Finances locales	Modification de la Régie Base de Loisirs	DELI-22-6-03
Marchés publics	Devis de rénovation du skate park Devis espaces modulaires	DELI-22-6-04 DELI-22-6-04A
Marchés publics	Signature d'un devis étude stratégique pour la base de loisirs	DELI-22-6-05
Marchés publics	Devis atelier technique – changement de portes	DELI-22-4-06
Fonction publique	Signature d'une convention l'accueil d'un SNU (Service national universel)	DELI-22-4-07
Finances locales	Versement de subventions aux associations	DELI-22-4-0/8
Autres domaines de compétences France Services	Convention Relais Info Jeunes	DELI-22-6-09
Urbanisme	Droit préemption	DELI-22-6-10
Institution et vie politique	Conventions signées avec LBN COMMUNAUTÉ - mise à disposition de véhicule - mise à disposition de personnel à	DELI-22-6-11 DELI-22-6-12

	la base de Loisirs	
Domaine et patrimoine	Redevance GRDF 2022	DELI-22-6-13

Daniel COUDREUSE	
Emmanuel DUHAMEL	
Gisèle BERNIER	
Cécile LEMORO	
Patrick DODIER	
Ghislaine RAUBER	
Cédric ARLOT	
Benjamin GENOT	
Philippe GUIHAL	
Cécile CHAUVEAU	
Mélanie HAUBOIS	
Marie-Hélène ANGONNET	

Aude JOLY LEMOINE	
Patrick LEROY	
Nicolas JEFFROY	
Pierre JARDIN	
Anne-Sophie MORIN	
Tarja VARTIAINEN	
Romain LECOMTE	

